



Swiss Insurance Medicine

Versicherungsmedizin Schweiz

Médecine d'assurance suisse

Medicina assicurativa svizzera

Conditions Générales CG

Les conditions générales sont valables pour tous les cours organisés par la SIM. Par votre inscription, vous confirmez avoir lu et accepté les conditions générales.

Païement des cours

A l'issue de votre inscription à un cours, vous recevrez une confirmation de participation accompagnée de la facture. Le délai de paiement qui y figure est impératif. Lors de l'inscription à l'un de nos cours, vous vous engagez à payer le tarif du cours.

Nombre de participants et déroulement du cours

Afin d'assurer un parfait déroulement de nos cours, nous fixons, pour chaque cours, un nombre minimal et un nombre maximal de participants. Les places sont attribuées dans l'ordre d'arrivée des inscriptions (sous réserve du paiement effectué dans le délai imparti). En règle générale, si le nombre des participants est insuffisant, le cours est annulé et vous serez remboursé.

Annulation de l'inscription

Toute annulation de l'inscription à un cours entraîne des coûts administratifs. En fonction de la date de l'annulation, les frais seront facturés de la façon suivante:

Date d'annulation de l'inscription Frais administratifs:

Cours en expertises médicales et en appréciation de la capacité de travail

Jusqu'à 30 jours civils avant le début du cours: CHF 100.- de frais de dossier

A partir de 29 jours civils avant le début du cours: Aucun remboursement ni dispense de paiement

Après le début du cours ou en cas de non-participation: Aucun remboursement ni dispense de paiement

Cours de formation continue, journée annuelle, colloque de médecine d'assurance

Jusqu'à 30 jours civils avant le début du cours: CHF 50.- de frais de dossier

A partir de 29 jours civils avant le début du cours: Aucun remboursement ni dispense de paiement

Après le début du cours ou en cas de non-participation: Aucun remboursement ni dispense de paiement

Modifications des programmes et des prix

La SIM se réserve le droit de procéder à des modifications de programmes et de prix ainsi que de ses conditions générales.

Liste de participants

Afin de favoriser le réseau de relations, lors de chaque cours en expertises médicales et en appréciation de la capacité de travail une liste des participants est établie et remise avec les documents. Au cas où une personne désire ne pas figurer sur la liste des participants, elle est priée de le faire savoir dans la rubrique des remarques du formulaire d'inscription.

Assurance

Pour tous les cours de formation et manifestations organisés par la Swiss Insurance Medicine, nous déclinons toute responsabilité pour les éventuels dommages que vous pourriez subir. Vous devez dès lors souscrire vous-même une assurance suffisante. La Swiss Insurance Medicine ne saurait être tenue pour responsable en cas de vols ou de pertes.

FOR juridique

Toutes les relations juridiques avec la SIM sont soumises au droit suisse. Le for juridique est le canton de Zoug.